



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 septembre 2017

PRESENTS:

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mr MOREL	Cédric	Conseiller

Absents excusés :

Mr DUPIN	Jérôme	4 ^{ème} Adjoint	
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère	
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller	donne

pouvoir à Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3ème Adjoint.

Secrétaire de séance

Mme CHICARD Christelle Conseillère

Début de la réunion : 20h30

1/ Délibération (accessibilité) autorisant monsieur le Maire à déposer des ADAP, dérogation éventuelle

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) est un dispositif permettant de mettre un établissement en conformité avec la réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers d'ADAP, les dérogations éventuelles et à signer les documents d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable de travaux) si nécessaire.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

2/ Délibération Décisions modificatives Budget 2017.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer des décisions modificatives sur le budget communal 2017 afin d'équilibrer la section investissement et fonctionnement.

3/ Délibération concernant la deuxième tranche de l'adressage du Bâti

Monsieur Mondelain, contacte les fournisseurs. Des devis ont été demandés chez Altrad et chez Direct Urbain. Les poteaux seront demandés à l'entreprise de métallerie Bief. Le choix des fournisseurs sera effectué à comparaison des différents devis.

La commune installera les panneaux de rues pour identifier les voies d'accès au bâti. Les propriétaires ou locataires des maisons se chargeront de poser leur numéro sur leur habitation. Une fiche explicative sera fournie.

4/ Délibération Subvention supplémentaire demandée par l'association du restaurant scolaire

La municipalité verse à l'association du restaurant scolaire une subvention annuelle à hauteur des salaires et charges des 2 cantinières, soit 12500 euros.

Depuis le passage à deux services de repas, l'amplitude de travail d'une cantinière a augmenté.

Le bureau de la cantine souhaite que la rémunération de l'intervenante intègre la nouvelle amplitude de travail.

Le conseil municipal après délibération décide de verser une subvention supplémentaire de 1000 euros sur le mois de décembre 2017.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

5/ Délibération concernant la prime astreinte neige des agents techniques

Le Conseil décide de verser une prime d'astreinte neige aux agents techniques.

Le montant de l'astreinte s'élève à 159.20 euros pour une semaine complète.

Durant l'année 2017, il a été décompté en cumulé, l'équivalent de 3 semaines d'intempéries.

Les agents techniques percevront chacun une prime de 477.60 euros calculée sur le barème de base de l'astreinte dans la fonction publique territoriale pour le personnel technique.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

6/ Délibération concernant le montant à verser à l'amicale boule

Monsieur le Maire avait reçu par courrier une demande de subvention de la part de l'association amicale boule, suite à la qualification aux championnats de France de 5 licenciés, afin de les aider à financer leurs déplacements ainsi que leurs tenues sportives.

Après rencontre par l'adjoint municipal responsable de la Commission sport avec Madame la présidente de l'ABV, il a été proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 500.00 euros à l'ABV.

Le Conseil Municipal décide de verser à l'ABV une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 1

7/ Délibération concernant le montant de la redevance assainissement quote part communale

Le montant de la redevance assainissement quote part communale est de 0.85 euros H T / m3.

La redevance n'ayant pas été augmentée depuis 2013, le conseil décide d'augmenter le montant de la quote part communale à 0.90 euros H T / m3.

8/ Délibération concernant la signature d'une convention avec le ou les propriétaires des terrains longeant le chemin de chez Georges, dans le cadre de la reprise d'une partie de la voie présentant des défauts de stabilité à la charge sur la bande de roulement (élargissement d'un virage)

Il faudra, avant travaux, déplacer une ligne France télécom, une ligne EDF et couper des arbres.

En contrepartie, de la coupe des arbres et de leur conditionnement, les propriétaires céderont gratuitement à la Commune le terrain nécessaire afin d'élargir le virage et stabiliser la bande de roulement.

Le Conseil municipal donne délégation à monsieur le Maire pour signer la convention avec les propriétaires.

9/ Délibération concernant le loyer mensuel du logement de la Poste

Le prix de l'appartement de la Poste est fixé à 490 euros mensuel charges comprises. Pour constituer un dossier, les 3 dernières fiches de paie ainsi que le dernier avis d'imposition seront demandés aux futurs locataires.

10/ Délibération concernant le changement des ballons fluo de l'éclairage public

Reporté au prochain Conseil.
Réunion avec le Syder le 29/09 à 09h00.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire étant une personne Morale, la Constitution du dossier de permis de construire du tunnel doit obligatoirement faire l'objet d'une prestation auprès d'un architecte.
- bibliothèque : ouverture le 07/10, 9h00-12h00.
- le 30/09, réunion des associations en Mairie à 10h00
- Réunion Commissions le 10 octobre 2017 à 20h30
- Prochain Conseil municipal le 24 octobre 2017 à 20h30

Fait en Mairie, le 21 septembre 2017

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

